



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 17 MARS 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 17 mars 2025, à 15 heures 30, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. BART Jean-Pierre.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir donnée à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), Mme DELPLACE Irène (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian. Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 2 procurations, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame COUVILLERS Sandrine, Vice-présidente, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 17.03.25.06.
PUBLIÉE LE 19 MARS 2025

DU 17 MARS 2025

OBJET : SEJOUR SÉNIORS À LA PETITE PIERRE (67290) AVEC L'ORGANISME « VACANCES ULVF »

Madame Sandrine COUVILLERS, Vice-présidente, expose que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite organiser un séjour seniors et expose que le programme « Seniors en vacances » a pour objectif de contribuer aux politiques de prévention et de lutte contre la dépendance des personnes âgées.

Madame Sandrine COUVILLERS expose que le programme s'appuie sur une offre de séjours de qualité, pensés pour les seniors. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose, à partir d'un cahier des charges rigoureux, une large sélection de séjours à tarifs préférentiels, aux quatre coins de la France, et même sur quelques destinations en Europe. Les séjours sont proposés « tout compris hors transport » et intègrent la pension complète. Une aide financière sous condition de revenus ou de statut peut être attribuée.

Le programme est accessible aux centres communaux d'action sociale, qui souhaitent organiser un séjour de vacances en groupe pour leurs publics.

Madame Sandrine COUVILLERS expose qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'organisation de ce séjour (7 jours/6 nuits).

Nombre de participants : 25

Participants : Marlésiens (ou extérieurs si insuffisance de participants) de plus de 60 ans

Les personnes non imposables sont éligibles à l'aide ANCV.

Lieu : La Petite Pierre (67290) avec l'organisme « Vacances ULVF »

Participation au séjour : 484,00 € (272,00 €, si aide de l'ANCV de 212,00 €)

Participation aux frais de transport : 116,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de proposer un séjour seniors accessible à tous.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Vice-présidente, Madame Sandrine COUVILLERS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'organisation du séjour seniors présenté.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget 2025.

PRÉCISE que le remboursement pour les personnes inscrites, qui se trouveraient dans l'impossibilité de participer à cette sortie, sera effectué sur présentation d'un certificat médical.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 17 mars 2025 a été, le 19 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 19 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE